

KÉDANGE-SUR-CANNER

# Le deuxième cimetière forestier de France créé dans la commune

**Les 16 premiers arbres sont plantés et on compte déjà 7 demandes d'inhumation dans le cimetière forestier créé à Kédange-sur-Canner. L'idée de reposer au pied d'un arbre pour l'éternité plaît. La municipalité a tenu sa promesse. Historique pour cette commune qui plante un arbre pour chaque naissance.**

**S**ans tambour ni trompette, mais avec des bottes et des vêtements chauds, élus du secteur et citoyens, salariés du chantier d'insertion de la communauté de communes de l'Arc mosellan avec leurs encadrants, écoliers, personnalités engagées dans la promotion du droit de l'arbre ont assisté à la plantation des 16 premiers arbres dans le nouveau cimetière forestier. On peut parler d'événement historique puisque, après celui d'Arbas (Haute-Garonne), le cimetière de Kédange est le premier dans le Grand Est et le deuxième en France ! Le projet a été évoqué pour la première fois lors des municipales de 2020 dans son programme. Sur une emprise de 20 ares, cédée à la commune pour l'euro symbolique par les héritiers Glode, ce projet a



Les premiers arbres du cimetière paysager ont été plantés à Kédange-sur-Canner. Photo RL

une double finalité : d'une part accroître la capacité du cimetière actuel, et d'autre part favoriser la biodiversité par plantation d'arbres et de haies.

## L'exemple de la Sarre

Devant le public, l'entreprise kédangeoise Jo Paysages a planté des chênes, des merisiers, des tilleuls et des hêtres. La présence active sur le site de Moselle Agence Technique, chargée d'une mission d'assistance à la commune, a permis de déterminer les points de plantation en concertation avec l'entreprise chargée du chantier. L'histoire commence

quand Jean Bernard Bidon, adjoint au maire de Monneren et spécialiste des forêts, évoque devant Benoît Hartenstein, président de l'association La voix de l'arbre, le cimetière forestier de Losheim, en Sarre, où repose Albert, l'époux d'Ellen Bedersdoffer, sa voisine à Sainte-Marguerite. Lequel en informe Jean Kieffer, le maire de Kédange. Ils vont découvrir les 1 500 ha de forêt dont près de 10 dédiés aux inhumations au pied d'un arbre. Séduit par « cet endroit doux et apaisant », Jean Kieffer lance l'opération estimée à 184 047 € HT

(subvention de l'État de 54 800 €, fonds de concours de la CCAM de 52 087 €, soit un reste à charge pour la commune de 77 160 €). Il annonce l'enregistrement de sept candidatures à l'inhumation dans ce cimetière qui sera achevé fin 2022. Benoît Hartenstein est ravi : « Les arbres piègent le CO2 et régénèrent l'oxygène, leur protection et renouvellement sont une urgence planétaire. Bravo à la municipalité de Kédange pour ce cimetière et aussi pour la plantation d'un arbre pour chaque naissance ! Là encore, elle est précurseur ! »